

Appui à la GIRE au Sénégal

Projet pilote de Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le bassin de la Somone



Bordeaux | 29 novembre 2019



Fiche projet

« Appui technique à la mise en œuvre de la politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Sénégal »

- ❑ Bénéficiaire et mise en œuvre :
Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE)
Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA)

- ❑ Financement :
Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)

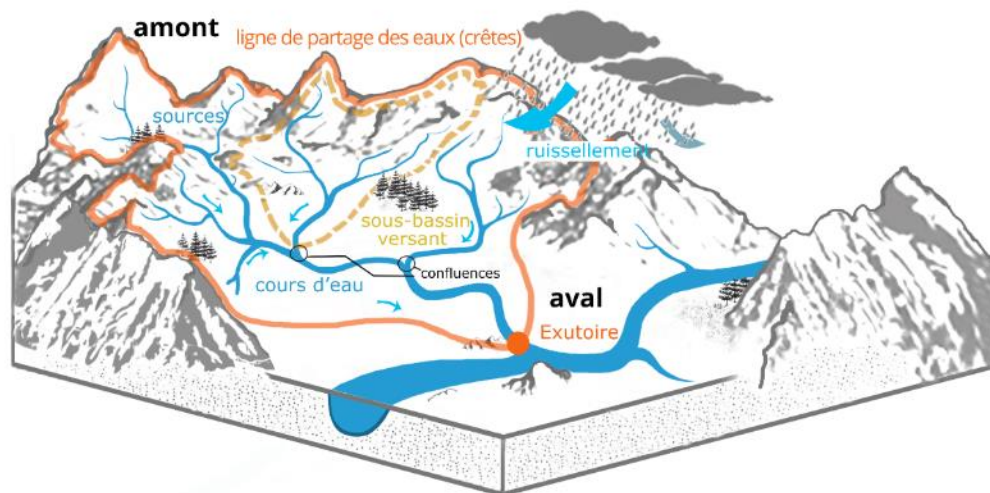
- ❑ Exécution :
Office International de l'Eau (OIEau)
 - Durée prévisionnelle : 30 mois
 - VIE au sein de la DGPRE depuis janvier 2019 (Marion Mestre)



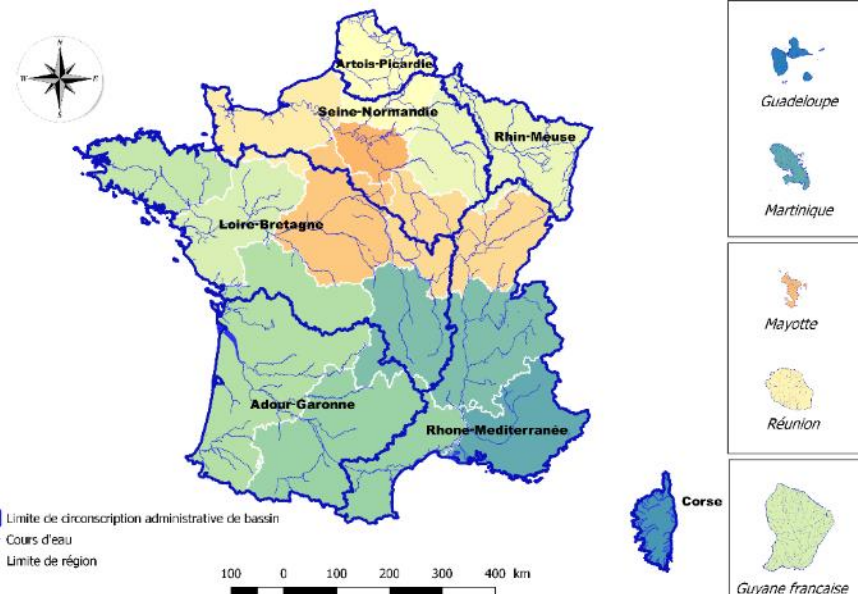
La gestion intégrée des ressources en eau

- ❑ Une gouvernance participative et **inter-institutionnelle** pour...
→ une gestion de l'eau **durable et équitable** par **bassin versant**
- ❑ Un cadre de concertation des **acteurs/usagers** (p.ex. comité de bassin) pour...
→ Élaborer une politique de gestion et des outils de **planification** (p.ex. SDAGE)

Le bassin versant



Office International de l'Eau - (cc) BY



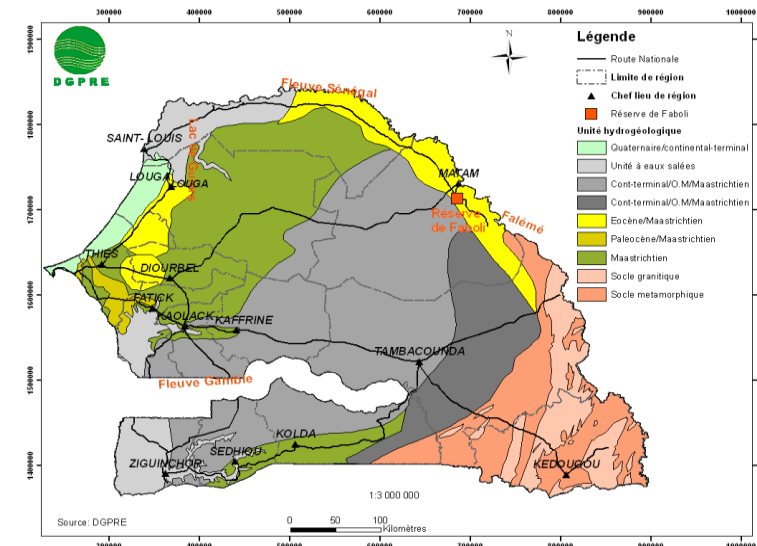
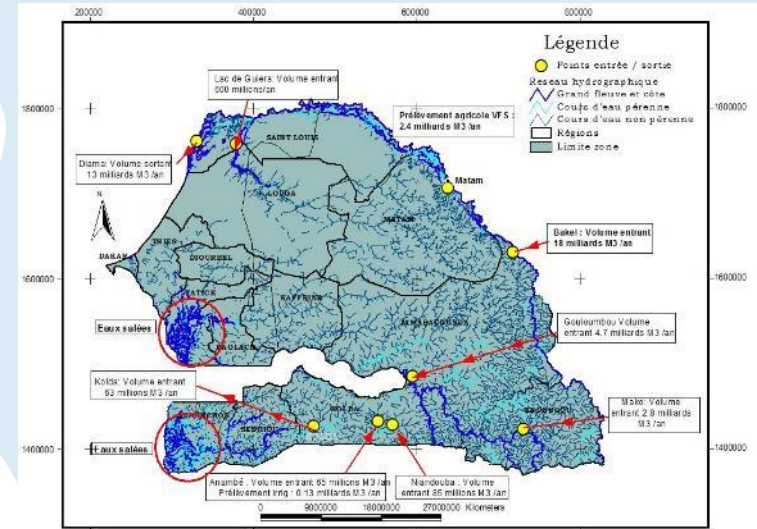
Production : International office for water

© OIEau, 2017

Ressources en eau

Des réserves en eau souterraine et superficielle sous-pression :

- ❑ Une répartition inégale de la ressource
- ❑ Accroissement des usages et dégradation de la ressource + changement climatique
- ❑ Des prélèvements mal maîtrisés
- ❑ Un manque de concertation entre les usagers et de synergies entre les actions déployées sur le terrain



Contexte institutionnel

Mise en œuvre d'une politique nationale de GIRE depuis 15 ans

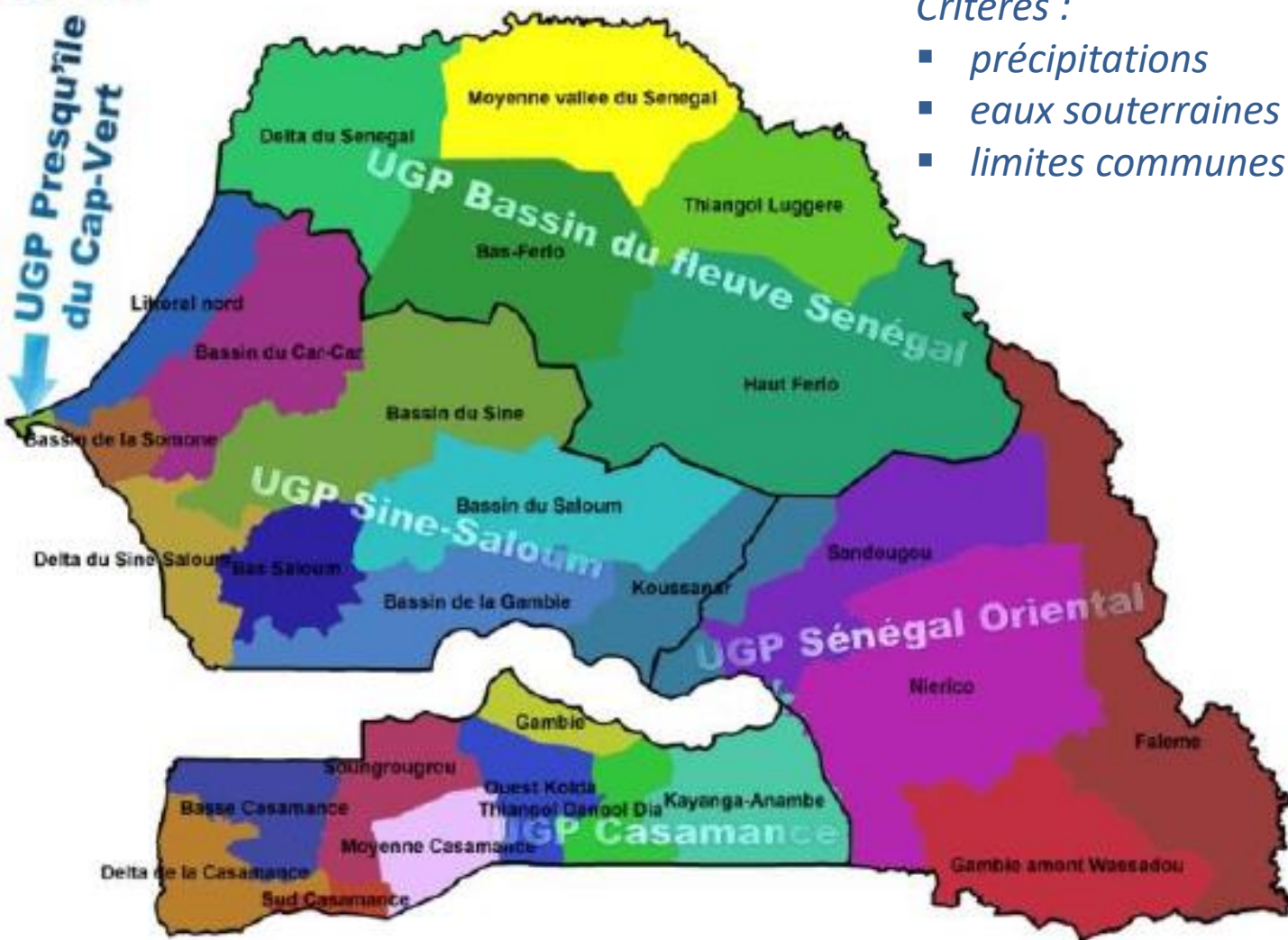
- ❑ Partenariat National de l'Eau du Sénégal (PNES, 2002) → *Concertation*
- ❑ Lettre de Politique Sectorielle de Développement pour l'eau et l'assainissement (2005, 2016-2025) → *GIRE*
- ❑ Révision du Code de l'Eau (1981) en cours

- ❑ Adoption d'**outils de planification**
 - Plan d'Action de GIRE (**PAGIRE**, 2007 et 2017)
 - Plan d'Action Prioritaire 2008-2015 puis 2017-2030
 - Plan Stratégique de Mobilisation des Ressources en Eau (**PSMRE**, 2011)
 - Découpage du territoire en unités (5) et sous-unités (28) de gestion et de planification (UGP et Sous-UGP) homogènes du point de vue de la ressource
 - Guide méth. pour l'élaboration d'un plan de gestion des eaux – **PGE** (2014)
 - Réalisation du 1^{er} PGE en 2014 pour la Sous-UGP du Littoral Nord



**Carte des UGP et Sous-UGP :
Espaces homogènes de planification des ressources en eau**

UGP Presqu'île
du Cap-Vert



Critères :

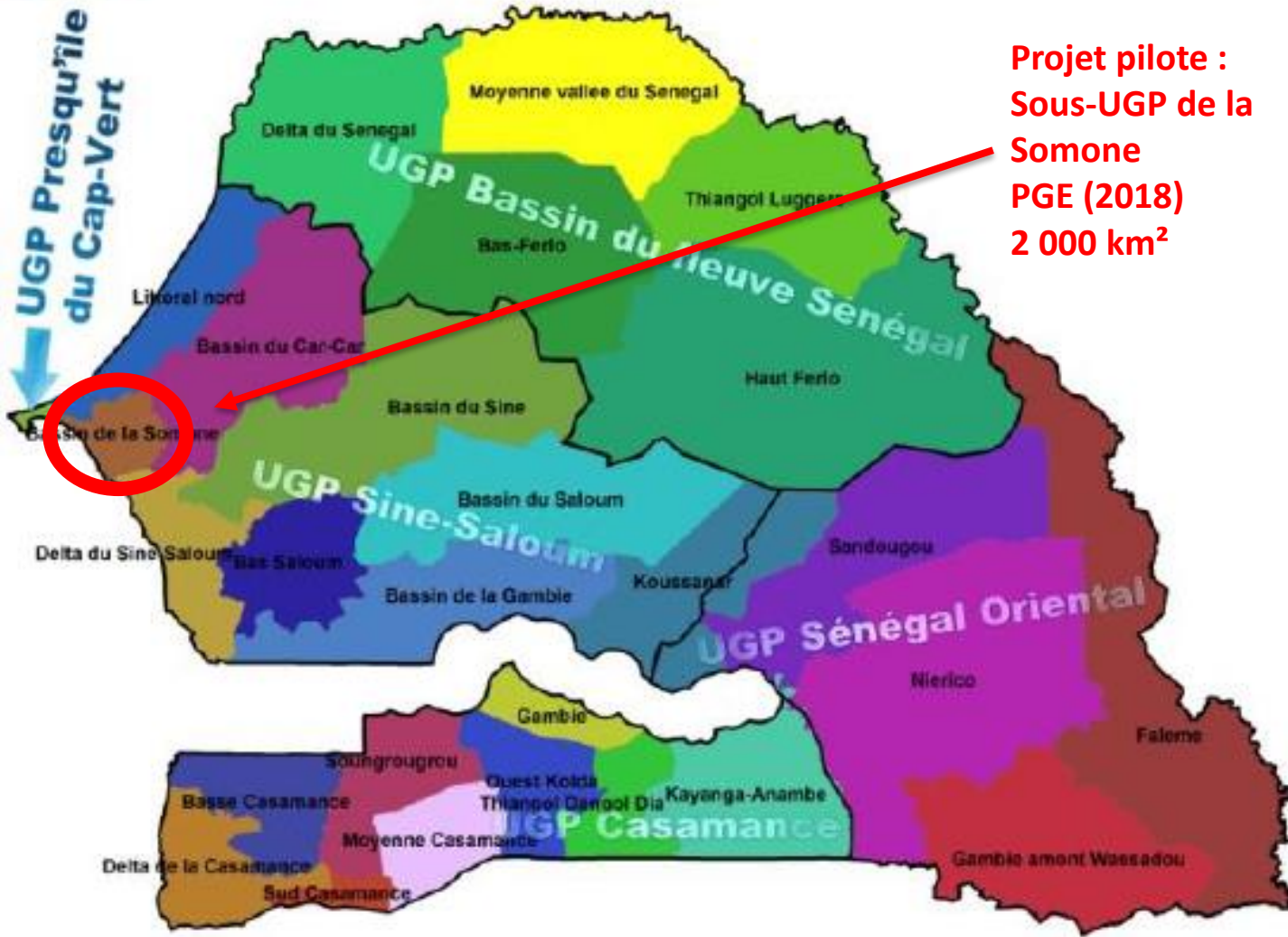
- précipitations
- eaux souterraines
- limites communes

	limite ugp
	Bas Saloum
	Bas-Ferlo
	Basse Casamance
	Bassin de la Gambie
	Bassin de la Somone
	Bassin du Car-Car
	Bassin du Saloum
	Bassin du Sine
	Delta de la Casamance
	Delta du Senegal
	Delta du Sine-Saloum
	Faleme
	Gambie
	Gambie amont Wassadou
	Haut Ferlo
	Kayanga-Anambe
	Koussanar
	Littoral nord
	Moyenne Casamance
	Moyenne vallee du Senegal
	Nierico
	Ouest Kolda
	Presqu'île du Cap-Vert
	Sandougou
	Soungrougrou
	Sud Casamance
	Thiangol Dangol Dia
	Thiangol Luggere

Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau

Carte des UGP et Sous-UGP :
Espaces homogènes de planification des ressources en eau

UGP Presqu'île
 du Cap-Vert

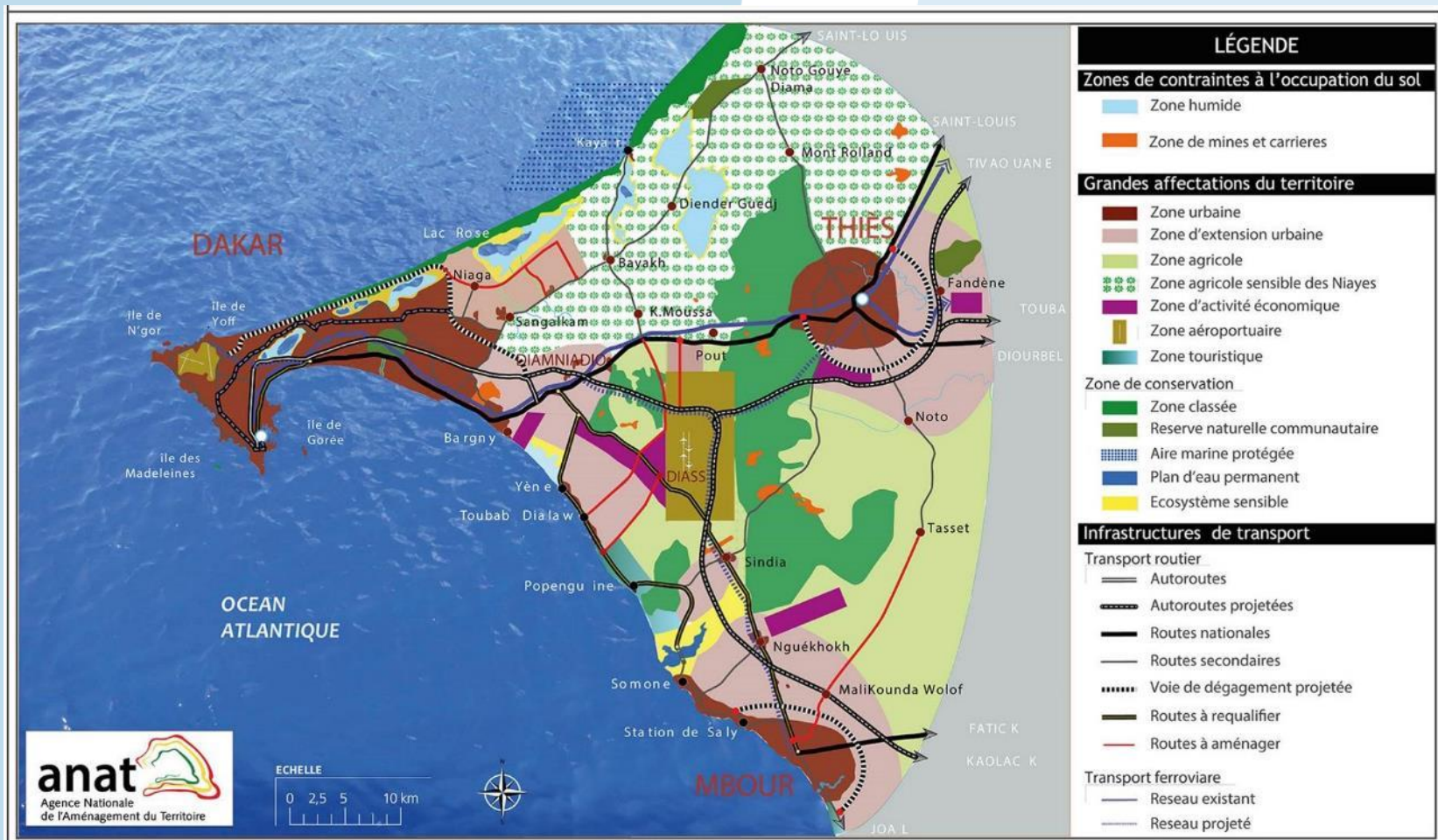


Projet pilote :
Sous-UGP de la
Somone
PGE (2018)
2 000 km²

-  limite ugp
-  Bas Saloum
-  Bas-Ferlo
-  Basse Casamance
-  Bassin de la Gambie
-  Bassin de la Somone
-  Bassin du Car-Car
-  Bassin du Saloum
-  Bassin du Sine
-  Delta de la Casamance
-  Delta du Senegal
-  Delta du Sine-Saloum
-  Faleme
-  Gambie
-  Gambie amont Wassadou
-  Haut Ferlo
-  Kayanga-Anambe
-  Koussanar
-  Littoral nord
-  Moyenne Casamance
-  Moyenne vallee du Senegal
-  Nierico
-  Ouest Kolda
-  Presqu'île du Cap-Vert
-  Sandougou
-  Songrougrou
-  Sud Casamance
-  Thiangol Dangol Dia
-  Thiangol Luggere

Sous-UGP de la Somone

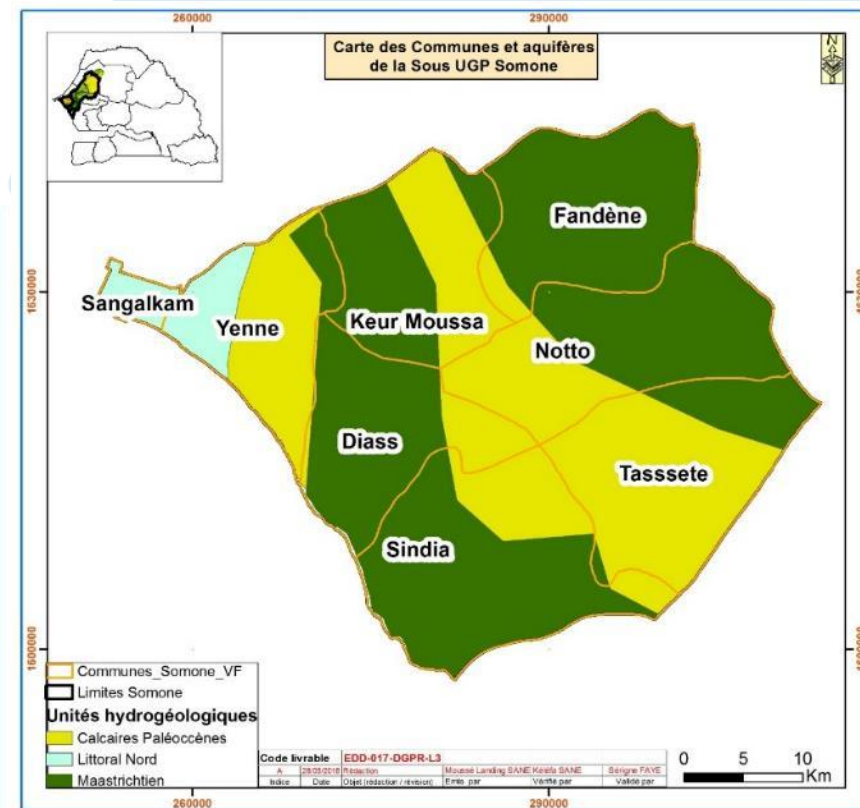
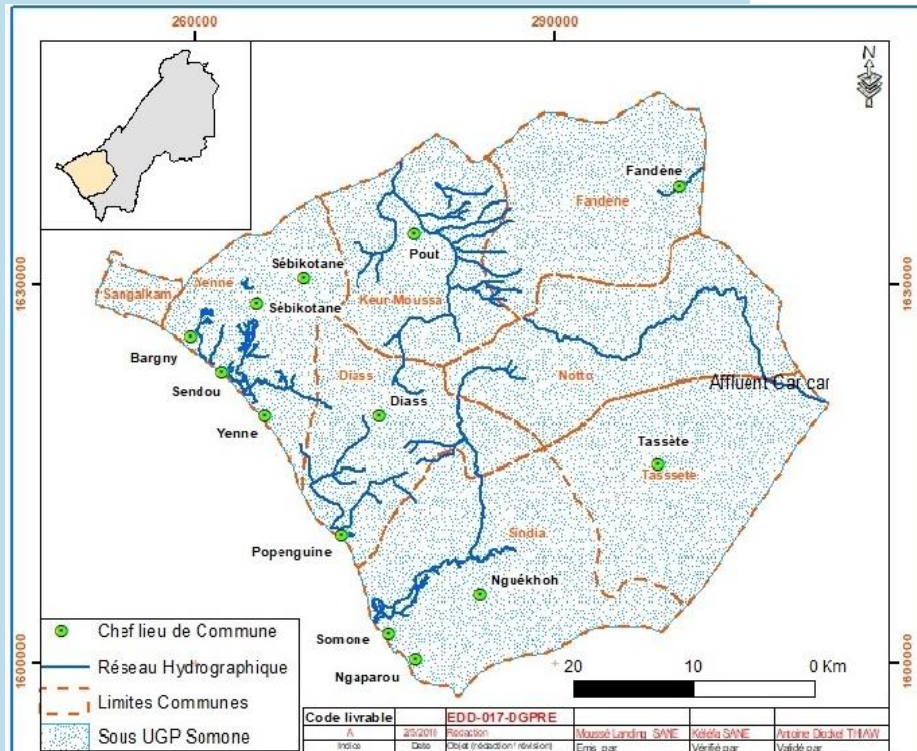
Une zone de développement économique stratégique :



Sous-UGP de la Somone

Un découpage administratif qui se superpose à la Sous-UGP :

- 2 régions : Thiès et Dakar
- 3 départements : Rufisque, Mbour et Thiès
- 8 arrondissements et 18 communes

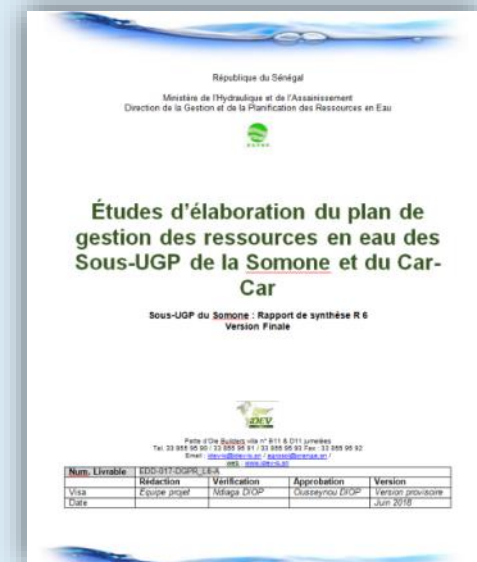


Sous-UGP de la Somone

- 1) Un bassin stratégique dans le triangle urbain Dakar-Thiès-Mbour
→ *une pression croissante sur la ressource en eau (5x renouvellement)*
- 2) Multiplicité des acteurs et des usages (eau potable, agriculture, élevage, industrie extractive, agro-industrie, tourisme, environnement)
→ *conflits d'usage*
- 3) Dispose d'un Plan de Gestion des Eaux depuis 2018
→ *opérationnalisation + gouvernance adaptée*

Projet pilote pour la politique de GIRE au Sénégal

- Défis spatial : présence terrain + animation GIRE
→ Complémentarités interinstitutionnelles
- Défis temporel : durabilité + PGE déjà finalisé
→ Cadre concertation et appropriation



Stratégie

Cartographie des acteurs institutionnels et promotion de l'approche inter-institutionnelle au niveau national avec la DGPRE

Création d'un comité ad hoc constitué des STDs et chargé de préparer la création du SCGPE (« élaboration des fondations »)

Cartographie et mobilisation des acteurs/usagers, promotion de la démarche et préparation des instruments fondateurs du SCGPE

Création du SCGPE lors d'une assemblée de bassin

Animation du SCGPE par un Secrétariat Technique et concertation autour de la gestion des ressources en eau (PGE) dans la Sous-UGP



Le groupe ad hoc

- ❑ **S'appuyer sur les services techniques déconcentrés pour**
 - Ancrage territorial + présence sur le terrain
 - Dialogue transversal + légitimité
 - Faire émerger des éléments moteurs pour porter la future instance de concertation

- **MEA/DGPRE + DRH (Direction Régional de l'Hydraulique)**
- ARD (Agence Régional de Développement)
- DAMCP (Direction des Aires Marines Communautaires Protégées)
- DRDR (Direction Régionale du Développement Rural)
- DREPA (Direction Régional de l'Élevage et des Productions Animales)
- DREEC (Direction Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés)
- SRA (Service Régional de l'Assainissement)
- SRAT (Service Régional de l'Aménagement du Territoire)
- SREF (Service Régional des Eaux et des Forêts)
- SRMG (Service Régional des Mines et de la Géologie)



3^{ème} réunion du groupe ad hoc – Oct. 2019

Acteurs et usagers de l'eau

☐ Communes

- Besoin en eau potable pour faire face à l'accroissement de la demande
- Réseaux vétustes (fuites)
- Volonté d'être raccordé au réseau urbain d'AEP de la SDE (forages insuffisants)

☐ Maraîchage

- Représenté par des corps intermédiaires (associations d'usager)
- Abandon des puits traditionnels à cause de l'abaissement des nappes pour des mini-forages
- Conflits de terrain

☐ Élevage

- Multitude d'association de représentants
- Conflit territoriaux (circulation et accès aux points d'eau)
- Rivalité avec les agriculteurs

Mairie de Sindia – Oct. 2019



Maison des Éleveurs – Oct. 2019

Acteurs et usagers de l'eau

☐ Agro-Industrie + Industrie extractive (mines)

- Emprise territoriale
- Fort consommation d'eau
- Forages qui abaissent les nappes
- Moteur du développement économique national

Cimenterie du Sahel



☐ Environnement

- Conflit d'usage des eaux superficielles (retenues le long du réseau hydrographique)
- Ensablement de la lagune de la Somone

☐ Tourisme

- Zone côtière (hôteliers)
- Biseau salé
- Dépendant du capital environnemental

Lagune de la Somone

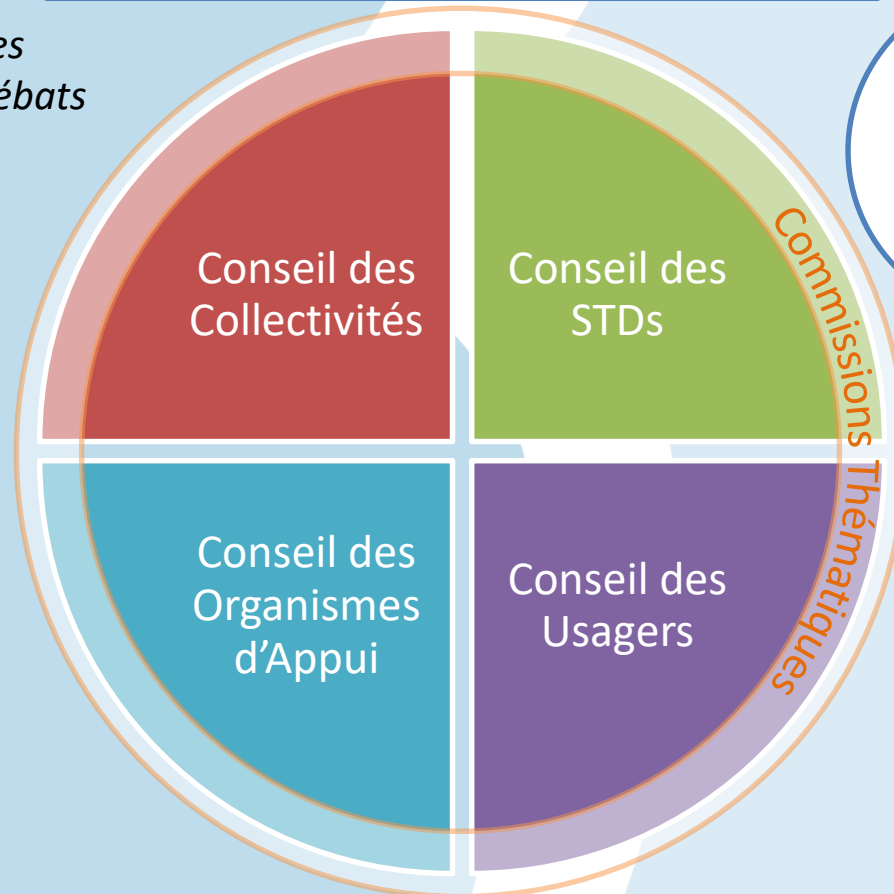


Le SCGPE

Présidence
Autorité Administrative (Préfet)

Le président convoque les réunions et arbitre les débats

Le SCGPE débat de la gestion des ressources en eau dans la Sous-UGP, vote et prend des décisions



Secrétariat
Technique

Le secrétariat prépare et anime les réunions

Les commissions thématiques rendent des avis au SCGPE



Défis

- ❑ **Un processus de décentralisation encore en cours**
 - Les moyens des communes sont limités (*cf volet 3 loi de décentralisation 2013*)
 - La DGPRE n'est pas de représentation régionale directe

- ❑ **Le bénéfice d'une logique de concertation pas toujours compris**
 - Pas toujours une priorité pour les autorités administratives
 - Méfiance de la part des usagers malgré un intérêt certain

- ❑ **Un processus de planification des ressources déjà commencé**
 - Les documents de planification ont été élaboré avant la création du cadre de concertation : enjeux forts d'appropriation et de participation des usagers du bassin

- ❑ **Un déséquilibre entre les acteurs**
 - Le développement des industries lourdes relève de la stratégie nationale
 - Les acteurs ne sont pas tous représentés par des corps intermédiaires



Merci !

b.dhont@oieau.fr